

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Mise en propreté de divers bâtiments de la CAPC**

*Mesdames, Messieurs,*

*En avril, la communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a lancé une procédure d'appel d'offres pour les prestations d'entretien de divers bâtiments.*

*Aujourd'hui, il convient d'autoriser le Président à signer les marchés à bons de commande suivants :*

*Lot n°1 - Mise en propreté du Théâtre Blossac*

*Lot n°2 - Mise en propreté de la Médiathèque Châtellerault-Centre.*

*Chaque marché est prévu sans montant maximum à compter du 1er septembre 2014 pour une période d'un an reconductible deux fois par période d'un an de manière tacite.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles 57 à 59 du code des marchés publics relatif aux appels d'offres ouverts,

**VU** l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau.

**CONSIDERANT** qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en avril 2014,

**CONSIDERANT** les choix, après examen des offres, de la commission d'appel d'offres réunie le mardi 1er juillet 2014,

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer le marché suivant avec toutes les pièces relatives aux marchés :

**Lot N°2 - Mise en propreté de la médiathèque Châtellerault-Centre**  
ONET Services 15 rue Berthollet ZI République III 86000 Poitiers

**Lot N°1 - Mise en propreté du Théâtre Blossac**

La procédure est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, les modes opératoires n'ayant pu être pris en compte dans les critères de choix.

Il est décidé de relancer une procédure pour le lot N°1

Les montants des dépenses seront imputés sur les lignes budgétaires suivantes :

Lot N°1 - 313.4 / 6283 / 5180

Lot N°2 - 321.20 / 6283 / 5130

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 17/09/14 n° 7646

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/14

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER